

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Direction des services de la navigation aérienne

Arrêté du 21 septembre 2010 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2010 fixant la liste des candidats autorisés, au titre de l'année 2010, à passer l'épreuve de l'examen en vue de l'obtention de la 2^e qualification du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile

NOR : DEVA1024450A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2009 portant qualification délivrée aux techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Vu la note du 31 mars 2010 ouvrant au titre de l'année 2010, l'examen de la 2^e qualification des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile,

Arrête :

Article 1^{er}

À l'article 1^{er} de l'arrêté du 5 juillet 2010 susvisé, « cent quarante » est remplacé par « cent quarante-deux ».

Article 2

À la liste de l'article 1^{er} de l'arrêté du 5 juillet 2010 susvisé sont ajoutées les deux lignes suivantes :

NOM USUEL	PRÉNOM	GRAND SERVICE	LIEU AFFECTÉ
LABOUBEE	Jean-Louis	SNA-N	Albert Bray
RIGAUD	Gérald	ENAC	Toulouse

Article 3

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports.

Fait à Paris, le 21 septembre 2010.

Pour le ministre d'État chargé des transports
et par délégation :

Le sous-directeur des ressources humaines,
J.-R. GELY